

N°835

du 11
AOÛT
2015



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 D'après l'équipe du FMI en fin de mission au Togo

La santé et l'éducation dans l'agenda à moyen terme du gouvernement

P.3 **Surpopulation dans les prisons du Togo**

La grande décision: réduire les détentions préventives de 50% dans 3 ans

P.5 Appui au football des jeunes

Shéyi Adebayor fait dons de matériels sportifs au centre de formation Swallows

P.7 Marché des cosmétiques

Les consommateurs victimes de la supercherie



Photo: L'Union

Vue du bâtiment central de la prison civile de Lomé

P.3 Célébration des 28 ans de l'OOAS à Blitta

Mobiliser davantage par la téléphonie mobile pour prévenir et riposter contre les épidémies

P.6 Effet des dénonciations anonymes

3 nouvelles entreprises exclues des procédures de passation des marchés publics, allant de trois à dix ans



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

AZIMUTS INFOS

Sida: le mystère des réservoirs à virus

Les réservoirs à virus constituent un obstacle majeur à l'élimination du VIH par les traitements antirétroviraux. Explications.

La généralisation des antirétroviraux depuis 1996 aurait permis de gagner un total de 19 millions de vies dans le monde, a-t-on appris d'une étude publiée mardi dans la revue The Lancet, à l'occasion de la conférence internationale sur le sida qui se tient en ce moment à Melbourne (Australie). Ces antirétroviraux sont en effet connus pour combattre le virus du sida au point de le rendre indétectable dans le sang, offrant ainsi la possibilité de pouvoir prolonger durablement la vie des personnes infectées. Et de limiter les risques de transmission. Ces médicaments qui se prennent sous forme de trithérapie bloquent en effet le passage du virus du sida dans nos cellules.

Pourtant, selon une autre étude menée sur les singes et publiée dans la revue Nature, en amont de la conférence sur le sida, il demeure un obstacle majeur à l'élimination du VIH par ces traitements : celui des réservoirs à virus. Ces derniers sont capables de s'installer très rapidement dans les corps et ils présentent donc "un défi nouveau et important pour les stratégies d'éradication du VIH", selon les chercheurs britanniques de la Harvard Medical School. De quoi s'agit-il ? En fait, le virus du sida aurait la capacité de s'introduire dans des cellules "dormantes" pendant un certain temps et surtout très rapidement après l'infection (moins de 3 jours après l'infection selon cette étude). Le virus serait alors endormi et non actif. Mais une fois les traitements arrêtés, il pourrait réapparaître et de nouveau s'attaquer au système immunitaire du patient.

Faux espoirs pour une fillette américaine

Cette étude vient corroborer les récents développements du cas du "bébé du Mississippi". Née aux Etats-Unis d'une mère infectée par le VIH, cette fillette avait reçu de fortes doses de traitement aussitôt après la naissance et poursuivi une thérapie durant 18 mois, avant d'être déclarée "guérie" par les médecins. Mais lors d'un test de routine, effectué il y a deux semaines, soit plus de deux ans après l'arrêt des traitements, le fillette avait de nouveau été déclarée séropositive. "Il existe des différences importantes entre les singes infectés par le SIV et les humains infectés par le VIH", commente pour l'AFP l'un des auteurs de l'étude, Dan Barouch. Cependant, "les résultats cliniques malheureux de rebond viral chez le bébé du Mississippi semblent être concordants avec les données de ces singes" et constituent un "défi important pour les efforts d'éradication du VIH", selon ce chercheur de la Harvard Medical School.

Anne Xaillé, JournalDesFemmes.com

Volkswagen V-Charge : la voiture électrique se gare et se recharge toute seule

Avec le vaste programme V-Charge, un véhicule pourrait à l'avenir aller lui-même se garer sur un emplacement disposant d'une station de charge par induction qu'il quittera une fois sa batterie régénérée.

Le système V-Charge ("V" pour "Valet") est au cœur d'un ambitieux projet : celui de permettre aux voitures électriques de trouver un emplacement de stationnement gratuit, de s'y garer et de procéder à la recharge de son moteur avant de céder la place à une voiture analogue. Et tout cela de façon autonome.

Grâce au système imaginé par Volkswagen et ses partenaires (l'Institut fédéral suisse des technologies de Zurich, l'université technique de Brunswick, Robert Bosch GmbH, l'université de Parme et l'université d'Oxford), le conducteur pourra simplement se positionner à hauteur d'un parking, activer le système via une application mobile et s'en aller, un peu comme s'il laissait ses clés à un valet devant un hôtel ou un restaurant.

L'Union européenne soutient ce projet déjà bien avancé. Chaque partenaire travaille sur une pièce du puzzle technologique. L'université technique de Brunswick, par exemple, développe les systèmes de communication (entre voitures puis de voiture à infrastructures, pour permettre aux véhicules de repérer les obstacles et afin que les infrastructures puissent signaler aux conducteurs quels sont les espaces vacants). Les technologies de détection équipant les dernières générations de voitures ont cependant permis de grandement faire avancer les choses.

La voiture se gare avec une précision au centimètre

Tant et si bien qu'une version de la V-Charge est déjà fonctionnelle : la voiture est capable de se garer avec une précision de 1 cm, mais aussi de naviguer vers et depuis une place de stationnement, tout en évitant de heurter les piétons et les autres véhicules.

Se garer reste l'une des étapes les plus stressantes et les plus chronophages de la conduite. Le public est donc déjà demandeur de ces technologies. Et alors que les constructeurs touchent du doigt le rêve d'une voiture totalement autonome, les premières grandes avancées technologiques capables de devenir des fonctionnalités de série appartiendront à ce domaine. Les espaces de stationnement, qu'il s'agisse de parkings de centre commercial à plusieurs étages ou de garages de particuliers, ne sont pas situés sur la voie publique. De ce fait, la législation n'y interdit pas l'autonomie des véhicules.

Festival

Lancement à Lomé des préparatifs de la 8ème édition du Festekpe

Célébré pour la première fois en 2008, sur initiative de l'Association Togo culture Plus, une organisation de promotion de la culture togolaise regroupant les togolais de la diaspora et du pays, le festival national de musique et danse traditionnelle Tem est cette année à sa 8ème édition. Le lancement officiel de cette édition a eu lieu ce mercredi 05 Août 2015 à l'hôtel OBA EDA de la capitale togolaise Lomé au cours d'une soirée de promotion de cet événement et de lancement officiel de cette 8ème édition.



Riche en son et couleurs, la cérémonie de lancement et de promotion de cet festival a été présidée par le Directeur de cabinet du ministère de la communication, de la culture, des arts, de la jeunesse, des sports et de la formation civique, Tinaka Kossi, venu représenter son Ministre de tutelle. Dans son allocution de circonstance au nom du Ministre, il

a réitéré la ferme volonté du gouvernement togolais à soutenir, à travers le fonds d'aide à la culture, cet événement qui, selon lui revalorise non seulement la tradition Tem mais togolaise en générale et surtout un vecteur de cohésion nationale.

Cette 8ème édition est Placée sous le thème "Festékpé sous le signe de la revalorisation du costume traditionnel Tem", une manière pour les organisateurs de promouvoir le pagné traditionnel.

Cette 8ème édition sera tout

comme les précédentes sous le haut parrainage de Madame la consule honoraire du Togo auprès des Etats de Schleswig-Holstein, Hamburg et de Brême en Allemagne, Ilse FLIEGE, marraine de ce festival depuis 2008. Mme Ilse FLIEGE, s'est de nouveau engagée à continuer par soutenir cet événement qu'elle souhaite voir s'étendre non seulement à d'autres

régions du Togo mais surtout aux autres pays de la sous-région afin de faire de ce festival un instrument d'intégration sous-régionale. Car sa vision est de faire du Togo, un pays de rayonnement économique à travers le FESTEKPE.

Pour le coordinateur général de Togo Culture Plus, Bassirou Ayéva initiateur de ce Festival, l'objectif de ce lancement est de promouvoir Festékpé auprès des chefs de sociétés de la place afin de soutenir cet événement qui, depuis sa création ne repose que sur le soutien de la marraine du festival Mme Ilse FLIEGE, à qui il a rendu un grand hommage pour tout ce qu'elle a fait et continue de faire pour la promotion de la culture togolaise en générale et Tem en particulier.

De son côté, le coordinateur national de Festékpé et président du comité d'organisation Bode Tchakoura a invité les chefs d'entreprises à faire la promotion de leur entreprises en soutenant le Festékpé dont l'objectif est de faire de la culture un instrument de développement.

Cette 8ème édition se tiendra du 11 au 13 Décembre prochain à Sokodé dans la région centrale du Togo. Durant trois jours, plusieurs activités comme le concours de chant et danse tem, de dictée, de conte, des matchs de football... vont tenir en haleine près de 50 milles personnes venues des différentes préfectures de la région centrale du Togo et d'ailleurs ainsi que de la diaspora.

Littérature et vie privée

"Outé", un banquier gay porte plainte contre le reporter

Le banquier d'affaires Emmanuel Goldstein assigne en justice la journaliste Raphaëlle Bacqué et les éditions Grasset pour des passages de Richie, une enquête sur Richard Descoings, le directeur de Sciences-Po décédé en 2012. L'ouvrage, paru en avril dernier, porterait atteinte à sa vie privée et révélerait son orientation sexuelle. Le banquier Emmanuel Goldstein, ami de Richard Decoings, le célèbre directeur de Sciences-Po terrassé par une crise cardiaque en avril 2012 dans une chambre d'hôtel à New York, demande la constatation de "l'atteinte à l'intimité de sa vie privée par la divulgation de son orientation sexuelle ainsi que de son appartenance à la franc-maçonnerie", qui auraient été révélées dans l'ouvrage, a précisé son avocat Maître Piermat.

Toutefois, la journaliste Raphaëlle Bacqué n'est "pas du tout inquiète et Grasset non plus". Elle a longuement interviewé Emmanuel Goldstein pour cette biographie. "Quand on a été président de l'association des étudiants gays de

France, ce qui est élément public, ça me paraît très contradictoire", a-t-elle expliqué. Selon Le Monde, le banquier aurait tenté un arrangement à l'amiable en demandant fin mai 200000 euros au grand reporter et à son éditeur. Il aurait ensuite demandé la même somme au Monde, qui avait évoqué son nom dans un portrait de l'homme politique Laurent Wauquiez par Ariane Chemin et Alexandre Lemarié.

Le Point également a fait un portrait du banquier, intitulé "l'ami public n°1", en juillet, soulignant le rôle d'influence du banquier connu pour son entregent et ses soirées parmi les plus prisées du tout-Paris friendly. Même Closer en parle !

La réaction des internautes n'a pas tardé : certains se demandent pourquoi avoir attendu trois mois et demi après la sortie de Richie, succès de librairie depuis la mi-avril, pour attaquer ? D'autres soulignent l'effet Streisand de la plainte : par un effet boule de neige médiatique, le banquier ne risque-t-il pas de révéler au plus grand nombre ce qu'il comptait cacher ?

Essai

Prophétismes ou discours de l'entre-deux voix

Les textes rassemblés examinent la question du prophétisme dans les littératures francophones africaines. Les études qui composent cet ouvrage montrent que les fictions et dramaturgies africaines, en l'inscrivant dans un contexte contemporain de crise, remettent en question la représentation et l'expression traditionnelles du prophétisme. S'il oscillait hier entre le millénarisme et le messianisme politique, qu'en est-il de nos jours ? Quels en sont les enjeux littéraires actuels en Afrique ? A quelle perspective différente ouvre le nouveau contexte littéraire africain du prophétisme ? Qu'implique le fait de poser le prophétisme comme discours de l'entre-deux voix et non comme doctrine ou théorie de l'entre-deux voix ? Fondé sur des analyses transversales et pluridisciplinaires, cet ouvrage contribue à l'élucidation critique de

ces multiples variations littéraires du prophétisme.

Louiza Kadari est doctorante à la Sorbonne Nouvelle-Paris 3, elle prépare une thèse sur les traitements fictionnels du terrorisme.

Pierre Leroux est doctorant à la Sorbonne Nouvelle-Paris 3, il prépare une thèse portant sur la figure christique et le messianisme dans les œuvres de Dambudzo Marechera et Tchicaya U Tamsi.

Tumba Shango Lokoho est Maître de conférences de Littérature générale et comparée : Francophonies, Sorbonne Nouvelle-Paris 3.

Louiza KADARI, Pierre LEROUX, Tumba SHANGO LOKOHO, Prophétismes ou discours de l'entre-deux voix. Francophonies africaines, (Presse Sorbonne Nouvelle), 188 pages, Prix : 15.20 €



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récepissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression:
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN Maurille AFERI Pater LATE Kossiwa TCHAMDJA Koffi SOUZA Alan LAWSON Abel DJOBO Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Surpopulation partagée dans les prisons du Togo

La grande décision: réduire les détentions préventives de 50% dans 3 ans

Late Pater

«Il est évident que toutes les règles universelles sur le traitement des délinquants ne peuvent pas être appliquées en tout lieu et en tout temps, elles doivent à tout le moins stimuler l'effort pour l'amélioration des conditions de vie en milieu carcéral. Nous devons donc nous employer à humaniser nos prisons... Dans cette optique, des mesures urgentes ont été prises. Sur le plan du personnel, vu l'augmentation de la population carcérale et face à l'insuffisance du personnel de sécurité et aussi pour respecter les normes internationales, il a été créé un corps de surveillance de l'administration pénitentiaire. Ce corps, pour l'heure, de 484 éléments (femmes et hommes) assure depuis deux ans la garde des détenus. Aux fins de désengorgement des prisons, le gouvernement s'est penché sur le problème de la gestion des détentions préventives et du flux de ces détentions en procédant, en des circonstances précises, à la libération anticipée de détenus à la faveur de mesures administratives ou de contrôle de l'inspection générale des services juridictionnels et pénitentiaires et en organisant des formations de sensibilisation des juges répressifs, avec pour objectif une réduction notable du nombre de détentions préventives. La poursuite de cet objectif est toujours d'actualité et nous envisageons une réduction de 50% du nombre de détentions préventives à l'horizon 2018».

L'engagement est ainsi pris devant les détenus par le ministre de la Justice, Pius Agbétomey, à l'occasion de la 5^{ème} édition de la semaine du détenu, le 6 août 2015. Voilà qui appelle un bref rappel, vu que le principe est fortement remise en cause au Togo avec une facilité débordante à envoyer des prévenus en prison. Ce qui consacre la surpopulation carcérale. Engénéral, la détention provisoire (anciennement appelée «détention préventive») est une mesure d'incarcération en prison d'une personne mise en examen au cours d'une instruction. Elle intervient avant le procès de celle-ci. La détention provisoire ne peut être prononcée qu'à titre exceptionnel, qu'en raison des nécessités de l'instruction ou à titre de mesure de sûreté, que lorsque les obligations du contrôle judiciaire ou de l'assignation à résidence sont considérées comme insuffisantes par la justice. Une personne en garde à vue n'est pas considérée comme une personne en détention provisoire. Ainsi, la mise en détention provisoire ne peut

avoir lieu que quand la personne encourt une peine criminelle ; la personne encourt une peine correctionnelle d'au moins trois ans d'emprisonnement ; la personne se soustrait volontairement aux obligations du contrôle judiciaire ou d'une assignation à résidence. Alors, au Togo, pourquoi oublie-t-on des petits voleurs en prison, sans aucun procès ? Pourquoi accepte-t-on aisément de satisfaire aux bruits de l'argent ou aux amitiés en envoyant des présumés en prison ? Bien de détenus sont oubliés dans ces cas parce qu'aucun dossier judiciaire n'existe en leur rencontre.

Ajouté à cela la galère du manger. Le ministre reconnaît : «s'agissant de l'alimentation, nous avons conscience qu'aux problèmes d'espace, de santé et d'assainissement s'ajoute une insuffisance sévère dans l'alimentation. Celle-ci s'est accentuée avec l'augmentation



Pius Agbétomey, ministre de la Justice

de la population carcérale et celle des prix des denrées alimentaires sur les marchés, alors que les ressources qui y sont consacrées n'ont pas suivi la même évolution. Les efforts se poursuivent pour mettre l'administration pénitentiaire en mesure de servir à chaque détenu, aux heures

usuelles, des repas ayant la valeur nutritive suffisante au maintien de sa santé et de ses forces».

Les détenus ne peuvent que prier pour que ça arrive. Le 6 août, leur porte-parole n'a pas oublié de lister les problèmes qui minent les prisons du Togo : surpopulation carcérale,

insalubrité galopante, absence de soins de santé, mort fréquente des détenus, chaleur incroyable, odeur nauséabonde latente et permanente, etc. Aussi les détenus de la prison civile de Lomé ont-ils demandé la réhabilitation de l'unique bâtiment au cabanon, la construction d'un autre bâtiment pour les femmes admises au cabanon et les femmes à terme de grossesse, pour éviter qu'elles reviennent passer la première nuit avec le bébé en prison, la dotation d'une ambulance médicalisée pour évacuer les détenus malades, la revue de tout le système électrique de la prison civile de Lomé.

En rappel, à la mi-2012, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a effectué une tournée qui constate que la surpopulation est très perceptible dans les prisons civiles de Dapaong, Bassar, Atakpamé, Notsé, et surtout dans les prisons de Lomé, Aného, Vogan et Tsévié.

Par contre, dans les prisons de Sokodé, Kara, Kanté et Mango la population carcérale est très inférieure à leur capacité d'accueil. «Dans la plupart des prisons du pays, le nombre de prévenus est souvent plus élevé que celui des condamnés. Cela s'explique certainement par le fait que les détenus accusés de crime ne sont pas vite jugés. Certains font sept voire huit ans sans jugement. La raison évoquée par certains magistrats est que les cours d'assises (de Lomé et de Kara) ne tiennent que deux sessions l'an, ce qui constitue un handicap pour ces prévenus qui ne sont pas rapidement fixés sur leur sort. Cette longue détention préventive constitue une violation des droits de l'homme qui voudraient que la liberté soit la règle et la détention l'exception», avait indiqué la CNDH.

Le Togo compte douze prisons avec une population carcérale estimée à plus de 4.200 détenus.

Célébration des 28 ans de l'OOAS à Blitta

Mobiliser davantage par la téléphonie mobile pour prévenir et riposter contre les épidémies

Au Togo, la 28^{ème} journée de l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) a été célébrée le 7 août 2015 à Blitta. L'occasion d'apprendre que le thème de cette année «Contribution de la téléphonie mobile dans la gestion des épidémies au niveau communautaire» résonne plus comme un appel à désormais intégrer dans les habitudes l'usage du téléphone portable pour mieux partager les informations épidémiologiques. La morbidité et la mortalité liées aux récentes épidémies comme le choléra, la méningite, la rougeole, la fièvre de Lassa, la fièvre jaune et la maladie à virus Ebola étant particulièrement liées à la faible implication des communautés, mais aussi à la fragilité des systèmes de santé et à l'insuffisance de la communication pour l'adoption de comportements positifs.

«Sans une stratégie de communication efficace et de mobilisation des communautés, la population locale ne peut adhérer efficacement à la lutte contre les épidémies», indique le message circonstanciel du Directeur général de l'OOAS, lu par le point focal OOAS au ministère togolais de la Santé, Dr Dogbè Koku Sika. Et d'ajouter : «dans la lutte contre les épidémies, divers outils de communication, à la fois classiques et nouveaux, sont mis

à contribution. Outre la presse écrite, la radio et la télévision qui assurent la diffusion des messages, le téléphone mobile s'est révélé important dans la gestion des épidémies et l'amélioration de l'accès aux soins. Nous en voulons pour preuve surtout dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant où l'OOAS a eu à apporter des appuis à certains Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre d'une solution basée sur le téléphone mobile appelée Rapid SMS. Ceci a permis de disposer de données exhaustives et instantanées sur les décès maternels et néonataux et sur les intrants essentiels de la santé de la reproduction et de la nutrition. La survenue de la maladie à virus Ebola a aussi permis récemment de développer ou de mettre en valeur certaines applications mobiles qui ont joué un grand rôle dans la détection des cas et le suivi des malades et de leurs contacts».

Aujourd'hui, dans la mobilisation pour la prévention et de la riposte, l'OOAS entend attirer davantage l'attention des populations et des Etats sur l'importance de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en général et du téléphone portable en particulier. Se basant sur l'étude réalisée en 2013 qui conclut que la téléphonie mobile



Dr Dogbè Koku Sika, point focal OOAS au ministère de la Santé

permet d'apporter de multiples services dans le domaine de la santé aux populations africaines, dont plus de 60% vivent dans des zones rurales. La même étude indique que plus de 73% possèdent un téléphone portable. «Aujourd'hui donc plus que jamais, nous devons conjuguer nos efforts, au niveau pays comme à l'échelle régionale entre les Etats, les partenaires techniques et financiers et les compagnies de téléphonie mobile dans le cadre d'un partenariat public-privé en vue de l'atteinte de nos objectifs communs», ajoute le message de Dr Xavier Crespin, Directeur général de l'OOAS. Conformément à la vision du Cadre stratégique communautaire 2016-

2020, l'OOAS s'engage à donner le ton à travers son Plan stratégique régional.

A Blitta, le Togo s'est déjà vu dans la dynamique. A en croire le Secrétaire général du ministère, Gado Napo-Koura, la téléphonie mobile a joué un rôle important dans la transmission des différents messages de sensibilisation sur les mesures préventives lors de la flambée de l'épidémie Ebola en Guinée, Libéria et Sierra-Léone, par les plateformes Togocel et Moov.

En rappel, pour l'amélioration de la santé des populations à l'essor économique et au développement de la région, l'OOAS a développé plusieurs actions. La mise en œuvre des

programmes prioritaires – dont celui de la lutte contre les épidémies – contribue significativement à l'intégration régionale et continue de jouer un grand rôle pour garantir la libre circulation des personnes et des biens. La libre circulation des professionnels de santé est une réalité grâce au programme de développement des ressources humaines notamment la reconnaissance réciproque des diplômes et qualifications, permettant de combler l'insuffisance des ressources humaines en santé dans certains pays par le recrutement des spécialistes d'autres Etats membres. De même, l'harmonisation de l'enregistrement des médicaments est de nature à permettre aux industries pharmaceutiques des différents Etats membres de bénéficier d'un marché régional plus vaste. En dépit de ces succès, l'OOAS fait face à des multiples défis liés à la faiblesse des systèmes de santé, aux forts taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile, à l'insuffisance de partenariats stratégiques, de la coordination et du suivi/évaluation, aux conséquences néfastes des maladies transmissibles et non transmissibles, et à la faiblesse de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence telles que les épidémies.

D'après l'équipe du FMI en fin de mission au Togo

La santé et l'éducation dans l'agenda à moyen terme du gouvernement

Late Pater

"L'activité économique au Togo s'est accrue à un rythme soutenu ces dernières années. Le taux de croissance a avoisiné 5,4 pour cent dans les années 2013-2014,



Christine Lagarde, Directrice Générale du FMI

ce qui reflète une forte croissance de la production agricole, l'expansion du Port de Lomé et de l'aéroport international ainsi que la réalisation de grands réseaux routiers. L'inflation a ralenti, du fait principalement de la baisse des prix des produits alimentaires et des prix de détail du carburant. L'augmentation des investissements publics a cependant entraîné une forte augmentation du recours au marché sous-régional et du déficit du compte courant". C'est le constat dressé jeudi à Lomé par une mission du Fonds monétaire international (Fmi) conduite par Mme Cemile Sancak.

D'après l'équipe de Mme Sancak, les perspectives de croissance demeurent positives à moyen terme. Les autorités togolaises entendent achever les travaux de construction de grands axes routiers et investir progressivement davantage dans les routes secondaires. Elles projettent également d'investir dans les dépenses sociales, telles que la construction de nouveaux établissements scolaires, centres de santé et un grand centre hospitalier de référence à Lomé. Le taux de croissance de l'activité économique devrait avoisiner 5,5 pour cent pour la période 2015-2018, sous l'impulsion de la production agricole, des services de transport liés au commerce international et de l'impact positif de l'amélioration de l'infrastructure des transports sur l'activité économique privée. La dette publique devrait rester élevée, reflétant en particulier la poursuite des investissements dans l'infrastructure publique financée par le recours au marché sous-régional et emprunts extérieurs. Selon les projections, le déficit du compte courant devrait connaître une légère amélioration à 12,3 pour cent du PIB en 2015

du fait de la baisse des cours du pétrole, puis à 9,6 pour cent du PIB à l'horizon 2020 sous l'hypothèse que le déficit budgétaire se réduise dans les années à venir.

"La volonté des autorités d'accroître la croissance potentielle,

la dette et de la liquidité".

Dans le secteur financier, une application plus stricte du cadre réglementaire actuel est nécessaire. Les banques qui ne respectent pas actuellement certains ratios prudentiels devraient adopter immédiatement des mesures d'assainissement sinon des stratégies de résolution devront être mises en place, conseille le Fonds. La stabilité financière du secteur de la microfinance doit également être améliorée.

Le Conseil d'administration du FMI devrait examiner le rapport des services sur les consultations de 2015 au titre de l'Article IV en octobre 2015.

L'équipe des services du Fonds monétaire international a séjourné à Lomé du 24 juillet au 6 août dans le cadre des consultations au titre de l'Article IV pour l'année 2015. Conformément à l'Article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

A Lomé, la mission s'est entretenue avec Adjii Otèth Ayassor, ministre d'État, ministre de l'Economie, des Finances, de la Planification et du Développement, Kossi Assimaïdou, ministre de la Planification, Kossi Ténou, Directeur National de la Banque centrale, et d'autres hauts fonctionnaires. La mission a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires du développement.

En glissement annuel sur le marché boursier

Les transactions sur la BRVM ont atteint 52 millions de dollars au cours du mois de juillet 2015

Le marché financier qui regroupe les pays francophone d'Afrique de l'ouest a connu un dynamisme particulier au cours du mois de juillet 2015. La valeur globale des actions échangées au cours de cette période a atteint 31,5 milliards de FCFA avec un volume de rotation de 22,32 millions de titres, rapporte l'agence Ecofin. On est bien au dessus des 24,2 milliards de FCFA de valeur des transactions pour la même période en 2014.

Les pics de performance ont été atteints le 15 juillet lorsque les transactions ont cumulé 2,9 milliards de FCFA. Il y a eu par la

suite la journée record du 28 juillet au cours de laquelle la valeur des transactions a atteint 3,15 milliards de FCFA, précise la même source. Toutefois les titres ayant dominé les échanges étaient en recul. Dans le premier cas, près de 952 milliards de FCFA de transactions ont porté sur le titre Palm CI qui était en recul de 5,19%. Dans le deuxième cas le titre Sonatel a dominé les échanges mais était en recul de 1,9%, du fait, selon des acteurs du marché, de prise de plus-values par certains investisseurs.

À la date du 7 août 2015, l'Indice Composite de la BRVM affichait une

Pour le financement privé des infrastructures

La BOAD abrite un atelier régional de validation à Lomé début septembre

Les 3 et 4 septembre prochains, la Banque ouest africaine de développement (Boad) abrite à son siège à Lomé un atelier régional de validation d'une étude sur l'harmonisation du cadre institutionnel et réglementaire du financement privé des infrastructures dans les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), dont le Togo. L'occasion de recueillir l'avis technique des experts et des Etats membres sur l'étude, en vue de sa validation, et de veiller à la cohérence des conclusions de l'étude par rapport au contexte juridique et réglementaire des Etats membres et toute autre étude similaire dans le cadre réglementaire du financement privé des infrastructures, explique la banque.

Il est attendu de cette rencontre de deux jours à Lomé la validation et l'internalisation des conclusions de l'étude et ses propositions par les Etats et les principaux acteurs du financement privé des infrastructures. Les propositions de l'étude ainsi validées pourraient être considérées comme une base de préparation de projets de directives et/ou règlements à soumettre au Conseil des ministres de l'Union pour décision.

Le déficit croissant en infrastructures dans l'espace UEMOA notamment en énergie a conduit à une sévère crise énergétique dans les pays de l'Union en 2006, rappelle la Boad. La crise a suscité une mobilisation générale des huit Etats de l'Union à travers leurs institutions - Boad, Bceao et Commission de l'Uemoa -, des institutions de coopération (Bad, Afd, Bei...), ainsi que des partenaires externes au développement. L'objectif visé par les Etats était d'identifier et de mobiliser des ressources pour le financement adéquat et le développement des infrastructures dans les pays de l'Uemoa d'une manière générale et ceux du secteur de l'énergie en particulier.

La mobilisation a conduit à la création d'un cadre de concertation dénommé "Initiative régionale pour l'énergie durable (IRED)" qui a pour mission, entre autres, la définition d'un schéma global de financement et la mise en place d'un mécanisme dédié au financement privé des infrastructures notamment d'énergie, la recherche de plus de 20 000 milliards de francs Cfa de financement, pour le développement des infrastructures à l'horizon 2030, dont 10% à

mobiliser pour un programme d'urgence dans le secteur de l'énergie.

Dans cette perspective, l'IRED préconise l'indispensable participation et coopération des bailleurs de fonds institutionnels, des fonds d'investissements privés et le développement de partenariats publics-privés dans la recherche de solutions au financement du déficit d'infrastructures dans les pays de l'Union. La promotion d'un fonds d'investissement privé totalement dédié au financement des projets d'infrastructures, en particulier les infrastructures d'énergie dans les pays de l'Uemoa, entre dans le cadre, précise la Boad.

Pour la mise en œuvre de cette initiative, il a été retenu de réaliser une étude de marché établissant la faisabilité du projet de création d'un fonds d'investissement et une étude sur l'harmonisation du cadre institutionnel et réglementaire du financement privé des infrastructures dans les pays de l'Union. Ceci s'inscrit dans une réflexion globale et coordonnée des institutions de l'Union dans la recherche des voies et moyens de promotion d'une plus grande participation du secteur privé au financement des infrastructures.

La BOAD appuie deux banques au Mali

La Banque malienne de solidarité (BMS) et la Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce-Mali (BSIC-Mali) ont, chacune, obtenu lundi de la Banque ouest africaine de développement (Boad) une ligne de refinancement de 6,5 milliards de francs Cfa.

L'accord conclu entre la Boad et la BMS constitue le troisième du genre entre les deux institutions. Les deux précédentes lignes de refinancement, d'un montant global de 7 milliards, ont permis de

refinancer une vingtaine de projets. Les secteurs bénéficiaires de ces financements sont les bâtiments et travaux publics, le commerce, le transport, l'agriculture, l'élevage, l'industrie, les hydrocarbures et l'enseignement. Quant à celui signé avec la BSIC-Mali, il s'agit de la première opération de ce type réalisée par la Boad avec cette banque. Les ressources octroyées serviront au financement de projets d'investissements productifs, indique un communiqué de la Boad.

Les deux opérations s'inscrivent

dans le cadre d'un programme initié par la BOAD et la KfW, institution allemande de crédit, en vue de soutenir les petites et moyennes entreprises de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). L'objectif visé est d'améliorer l'accès de ces entreprises aux moyens de financement par le canal du secteur bancaire. Ces lignes de refinancements portent à 113 milliards 586 millions le niveau des financements de la Banque en faveur du secteur privé au Mali.



**M. Edoh Kossi Amenou
Directeur Général de la BRVM**

titres et l'annonce de nouvelles introductions toujours attendues, l'amène à progresser davantage, même si la liquidité reste encore trop faible et ses produits peu diversifiés.

FOOTBALL/ LIGUE 1- FRANCE

Le Togo représenté seulement par trois joueurs contre vingt pour le Sénégal

La Ligue 1 de France a repris vendredi ses droits pour une nouvelle saison. Au total, ils sont pas moins de 133 joueurs enregistrés comme ayant un passeport d'un pays africain. Si le Sénégal rafle la palme avec 20 joueurs, le Togo y compte seulement 3, notamment Jacques-Alaixys Romao à Marseille, Kossi Agassa à Reims et Floyd Ayité à Bastia.

133. C'est le nombre de joueurs estampillés «Afrique» qui sont entrés en lice à partir de vendredi dernier à l'occasion de la reprise du championnat de France de Ligue 1. Au total, et sous réserve des mouvements qui seront encore enregistrés jusqu'au 31 août à minuit, 23 nationalités africaines sont représentées sur les pelouses françaises, dont des forts contingents maliens et sénégalais. Des Sénégalais qui seront, comme la saison dernière, les plus représentés au sein des clubs de l'élite avec 20 joueurs recensés.

Si les frères Ayew ou Idrissa Guèye sont partis monnayer leur talents du côté de la Premier League, une nouvelle vague de joueurs a débarqué et va permettre de découvrir, ou revoir à l'œuvre, les Syam Ben Youssef, Rami Bensebaini, Yacouba Sylla et autre Bilel Mohsni dans le championnat hexagonal.

Pour cette saison 2015-2016, loin des clichés qui ont encore la vie dure du côté de Rennes, c'est le promu



Angers qui va avoir un fort accent africain avec pour l'heure 13 joueurs recensés. Loin, très loin devant le club de la capitale qui ferme la marche avec

le seul Aurier.

Ce recensement arrêté au 7 août 2015, date de la reprise de la Ligue 1, et ne prend pas en compte les

joueurs des catégories jeunes ou ayant uniquement des origines africaines.

Appui au football Togolais

Adebayor fait dons de matériels sportifs au centre de formation Swallows

Courant mois de juin dernier, l'international togolais, Adébayor Shéyi a rendu visite aux jeunes footballeurs du centre de formation Swallows. Ayant pris part entièrement à la séance d'entraînement de ces jeunes, le capitaine de l'équipe nationale togolaise de football, les Eperviers du Togo, leur avait promis un accompagnement digne de leur dévouement et de la portée de ce qu'ils étaient en train de suivre comme formation. *"Je reviendrais souvent vous voir et m'entraîner avec vous dès que mon emploi du temps me le permet"* avait-il dit aux enfants. Avant de leur promettre *"quelques soutiens matérielles pour permettre à chacun de disposer de son ballon et de ses chaussures personnels pour les entraînements."*

Ce samedi 08 août 2015 aura été le jour de l'accomplissement des promesses du sociétaire de Tottenham. En effet, c'est au tour de 11 heures TU quand les enfants ont fini leur entraînement de la matinée que les envoyés de Shéyi étaient arrivés au centre de formation sportive Swallows sous la conduite de M.

Aminou pour remettre officiellement un lot de 100 ballons et de 25 crampons aux dirigeants du Club de Kégué.

Dans son mot, le représentant de Shéyi a fait savoir que "le donateur aurait souhaité faire cette remise lui-même mais qu'il a été retenu par des engagements à l'étranger. Toutefois, joignant l'acte à la parole, il n'a pas voulu laisser trop de temps passé. C'est pourquoi, il envoie de manière symbolique ses émissaires faire cette remise en son nom."

Aussi, M. Aminou a-t-il emprunté la voix au bienfaiteur qu'il ne s'agit là que d'une action ponctuelle et qu'il est prêt à accompagner les jeunes tant que ses moyens le lui permettront. "C'est le début d'un acte patriotique à pérenniser," a-t-il conclu.

Au nom de l'ensemble du staff du Centre de formation, le Président Eric JOHNSON a remercié le donateur en le rassurant de l'utilisation rationnelle de l'ensemble du matériel remis aux ayant-droits. Pour lui, "cet acte répond de l'importance que le donateur porte au football togolais qui est en train de chercher ses marques



depuis quelques années." Il a exprimé la portée de ce don pour son club qui en a vivement besoin pour donner une éducation footballistique soutenue aux jeunes. Il a profité de l'occasion pour en appeler à l'esprit patriotique de toutes les bonnes volontés pour suivre les pas de Shéyi en soutenant financièrement, matériellement et

moralement son club qui est un centre polyvalent.

Le centre de formation Swallows regroupe plusieurs disciplines à savoir le Basketball, le Karaté et le Football. Il est prévu dans son plan de développement d'autres disciplines comme le Handball, le Tennis de table, le Lawn Tennis et le Volleyball.

Maracana/CAN 2015

Victoire du Togo chez les vétérans et de la Côte d'Ivoire chez les seniors

Le Togo a été sacré champion de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2015 de maracana chez les vétérans (45 ans et plus) après sa victoire samedi en finale sur la Côte d'Ivoire aux tirs au but (3-1). Chez les seniors (35 ans et plus), la Côte d'Ivoire a dominé en finale le Burkina Faso par 2-0.

L'Ivoirien Coulibaly Mamadou a été sacré meilleur buteur chez les Vétérans avec 5 réalisations tandis que chez les seniors, le Togolais Ouro Moustapha a été le meilleur buteur avec 7 réalisations.

Les équipes championnes des vétérans et des seniors ont reçu chacune une coupe, des médailles en or et une enveloppe financière respectivement des mains du Directeur de Cabinet du ministère en charge des Sports du Togo, Gnonh Nabine, et du président de la Fédération internationale de maracana association (FIMAA), Bleu Charlemagne.

Les vétérans et les seniors du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Togo ont pris part à cette 4e édition de la CAN de Maracana démarrée vendredi à Lomé.

La 5e édition a été attribuée au Burkina Faso.

Chelsea lance une offensive à 42 M€

«Le marché des transferts est terminé. Je n'aime pas le mercato quand la Premier League est en passe de débiter, je ne l'aime pas non plus pendant la compétition. Je sais qu'il est toujours ouvert, je sais que mon club est dans la mesure d'acheter ou de vendre, mais je n'aime pas ça». Le 5 août dernier, José Mourinho lâchait un petit pavé dans la mare en annonçant que le mercato estival 2015 de Chelsea était bouclé. Une campagne de recrutement durant laquelle seuls Radamel Falcao et Asmir Begovic ont rejoint la formation londonienne.

Mais faut-il réellement prendre les déclarations du Special One au pied de la lettre ? Selon la presse anglaise, la réponse est non. Outre le dossier Abdul Rahman Baba (21 ans, Augsburg), les médias d'outre-Manche révèlent que le défenseur d'Everton John Stones (21 ans) reste une priorité pour les Blues. Après avoir successivement proposé 30 M€, puis 36 M€, le Mirror et le Guardian annoncent tour à tour que le champion d'Angleterre en titre va formuler une dernière offre de 42 M€ aux Toffees.

Un montant conséquent pour un joueur de 21 ans, même si le coach Roberto Martinez refuse toujours de laisser filer son protégé. *«Il aime Everton, il aime le club et l'équipe. C'est un professionnel incroyable. Il réagira toujours comme un professionnel. (...) Nous sommes tous des êtres humains, mais c'est un leader incroyable. Nous parlons de quelqu'un qui va devenir un jour capitaine d'une équipe».* Reste à savoir si ce très bel hommage sera suffisant pour retenir John Stones ou si ce dernier préférera céder aux sirènes londoniennes.

La cinglante réponse de l'OM à Marcelo Bielsa

L'Olympique de Marseille s'est fendu d'un communiqué cinglant pour répondre à la démission de Marcelo Bielsa samedi après la première journée de Ligue 1. Personne à l'Olympique de Marseille n'imaginait un tel scénario pour entamer la saison de Ligue 1 2015/2016. Battu à domicile par le Stade Malherbe de Caen (0-1) pour la reprise, le club phocéen a ensuite imploré avec la démission aussi surprenante que terrible de Marcelo Bielsa de son poste d'entraîneur principal de l'OM. Mais passée la stupéfaction et l'étonnement de Vincent Labrune, *«abasourdi»* à l'heure d'apprendre la nouvelle, le club marseillais a tenu à livrer un communiqué cinglant à l'attention de son désormais ancien entraîneur.

«La direction de l'Olympique de Marseille a tout fait pour offrir au club les services d'un coach à la hauteur de cette responsabilité. Mais l'OM ne peut en aucun cas être prisonnier des exigences de quelqu'un qui place ses intérêts personnels bien au-dessus de ceux de l'institution», déclare le club sur son site officiel. *«L'Olympique de Marseille est animé par des valeurs uniques et possède une histoire suffisamment riche pour refuser de se soumettre à la loi d'un seul homme»*, poursuit le communiqué, comme pour répondre aux attaques de Bielsa qui déclarait hier que la *«confiance»* était rompue avec ses dirigeants.

Bielsa parti, l'Olympique de Marseille a tout de même une saison de Ligue 1 à disputer. Et si tous les supporters peuvent légitimement s'inquiéter après le début de saison cauchemardesque de leur équipe, l'OM a tenu à les rassurer en assurant que les ambitions sportives demeuraient intactes. *«Margarita Louis-Dreyfus et la direction du club vont évidemment prendre dans les prochains jours toutes les mesures nécessaires pour permettre à l'OM de vivre une saison à la hauteur de ses espérances»*. Les prochains jours s'annoncent particulièrement agités sur la Canebière.

En prélude aux prochaines élections

Le Comité Exécutif de la CAF se prononce sur la situation à la FIFA

Le Comité Exécutif de la Confédération Africaine de Football (CAF), réuni le 6 août au Caire, a donné mandat au président de la CAF, Monsieur Issa Hayatou, pour mener les consultations nécessaires avec les autres présidents de Confédérations en rapport avec les réformes en cours à la FIFA. D'autre part, le Comité Exécutif de la CAF a unanimement proposé à la FIFA messieurs Hani Abo Rida et Constant

Omari Selemani, membres africains du Comité Exécutif de la FIFA, comme représentants de la CAF au sein de la "Task-force réformes" établie par la FIFA.

Dans la perspective des élections annoncées à la présidence de la FIFA pour le 26 février 2016, le Comité Exécutif a également reçu Monsieur Musa Bility, président de la Fédération libérienne de football à sa demande. Ce dernier a mis

l'occasion à profit pour exposer les raisons qui ont motivé sa décision de se porter candidat à la future élection à la présidence de la FIFA. Après un échange fraternel, empreint de sincérité et de cordialité, le Comité Exécutif de la CAF a décidé, à l'unanimité, de ne pas apporter à Monsieur Musa Bility le soutien sollicité de la part de la CAF et le lui a signifié, en lui souhaitant bonne chance dans la suite de son

entreprise.

Afin de préserver les intérêts et l'unité du football africain, il a été convenu que l'Afrique se donnera le temps nécessaire pour étudier toutes les options et se déterminer. Un Comité Exécutif de la CAF se réunira les 27 et 28 octobre 2015, au lendemain de la clôture des candidatures pour la présidence de la FIFA.

Effet des dénonciations anonymes

3 nouvelles entreprises exclues des procédures de passation des marchés publics, allant de trois à dix ans

Réuni le 5 août 2015, le Comité de règlement des différends (CRD) de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a adopté six décisions dont trois portant sur l'exclusion de certaines entreprises indécrites – et leurs dirigeants sociaux – des procédures de passation des marchés publics et délégations de service public pour conception et usage de fausses attestations de bonne fin d'exécution de marchés similaires. Et ce, pour des durées allant de trois à dix ans. Ainsi, l'entreprise Business & Global Services (B.Glo.S), ex Togo Wood Invest & Development (TO.W.IN.DEV), et son dirigeant social de droit, le nommé Casimir Kuamitse, éclopent de sept ans d'exclusion ; le groupement Société de construction et de développement rural/ Action des jeunes volontaires pour le développement communautaire Sarl (SCDR/AJVDC Sarl), ainsi que les entités le composant, notamment les entreprises SCDR et AJVDC Sarl, de même que leurs dirigeants sociaux de droit, respectivement les nommés Yendoume Tamatidja, Yendoume Tilatidja, Elo Koami, et de fait, notamment les nommés Tiembone Talatidja ou Tiladja, Arzouma Natchadja et Elo Kossivi, les entreprises Yendoume ou JPK ainsi que leur dirigeant social Kotoyom Yendoukoua, éclopent tous de dix ans d'exclusion ; l'entreprise Eaux Souterraines (E.SOU) et ses dirigeants sociaux de droit, notamment son Directeur, Edeou Lao Abalo éclopent de trois ans d'exclusion.

Il faut préciser que la durée de la sanction est fonction de la gravité des actes posés par les dirigeants de chacune de ces entreprises. Sur saisine du président du CRD, Mme Ayélé Datti. Que du regret pour ces gonflés de la ville qu'on croirait gagner honnêtement leur vie ! Les faits sont parlants. Dans le premier cas, aux fins d'investigations, le nommé Tété François, coordonnateur de l'Ong Pont Universel, a été contacté en vue de certifier s'il est l'auteur de l'attestation de bonne fin d'exécution fournie par le soumissionnaire Business & Global Services dans ses offres. Dès le lendemain de sa saisine, le susnommé a adressé à l'ARMP une correspondance dans laquelle il a confirmé que la société Business & Global Services lui a effectivement livré les matériels mentionnés dans l'attestation de bonne fin d'exécution incriminée. Voulant s'assurer de l'effectivité de la livraison de ces matériels, le nommé Casimir Kuamitse a été invité, courant septembre 2014, à conduire la délégation de l'ARMP au siège de ladite Ong. Arrivé au carrefour Totsi, le nommé Casimir Kuamitse, après des détours en vain, s'est fourvoyé en tournant en rond ladite délégation avant de finir par déclarer qu'il ne retrouve plus



Mme Ayélé Datti, présidente du CRD

le siège de l'Ong où il prétend avoir livré les moulins. Tentant de contacter de nouveau le nommé Tété François, il est devenu inaccessible en faisant répondre aux appels par un inconnu qui se présente comme son parent et qui déclare chaque fois qu'il est absent du pays, sans pour autant indiquer la date de son retour. Lorsque l'équipe de l'instruction a réussi à le joindre, il a renoncé de se présenter à toutes les invitations qui lui ont été proposées en déclarant qu'il est fatigué de cette affaire.

Dans le second cas, né de l'appel d'offres de la Commune de Lomé en vue de la réhabilitation de l'immeuble de la mairie du 1^{er} arrondissement, des dénonciations anonymes à l'ARMP ont pointé des irrégularités qui ont entaché la procédure d'attribution. Après des investigations auprès du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et l'audition du directeur de l'entreprise soumissionnaire, il s'est révélé que les attestations de bonne fin d'exécution produites par Eaux Souterraines – qui n'intervient en réalité que dans la réalisation des forages et des châteaux d'eau – ne sont pas authentiques. Pour se conformer à l'exigence liée aux travaux similaires prévue par l'appel d'offres, Edeou Lao Abalo a dû recourir au chef du programme du HCR à qui il a demandé de convertir les travaux d'hydraulique exécutés par son entreprise pour le compte de ladite structure en travaux de bâtiment. Ce que le chef de programme, Ayité Gaba, a fait au nom de la représentation du HCR au Togo, en mentionnant les bureaux du HCR à Lomé. Le Représentant résident, faisant suite à la demande d'authentification, a déclaré que le HCR n'a jamais réalisé des travaux de réhabilitation d'une telle envergure et que la personne ayant délivré le document n'a pas qualité d'établir des attestations engageant la représentation du HCR au Togo.

Dans le troisième cas de fraudes, le dénonciateur précise que la commission de passation du ministère de l'Agriculture a attribué le lot n°2 du marché de réhabilitation de bâtiments des 25 directions préfectorales et de construction du nouveau siège de la direction des affaires maritimes au soumissionnaire SCDR/AJVDC qui ne dispose d'aucune expérience dans les travaux de bâtiments. Ajoutant que le même ministère s'appête à lui attribuer les lots n°1 et n°2. Des attestations de bonne fin d'exécution ont été, par exemple, fabriquées au nom d'AGAIB Savanes. Le groupement SCDR/AJVDC a produit du faux sur des travaux de construction d'un bâtiment scolaire, d'un bureau, d'un magasin et d'un bloc de latrines à l'école primaire catholique de Nakpagli dans la préfecture de Tône, des travaux de construction d'un bâtiment scolaire à l'école primaire publique de Kolbigou dans le Tône, etc.

L'ARMP rappelle à tous les opérateurs économiques que des mesures de plus en plus restrictives sont mises en œuvre pour démarquer les soumissionnaires indécrits et barrer la route à la fraude dans les marchés publics et qu'il n'est plus nécessaire d'user de déclarations mensongères pour gagner des marchés.

Pour des raisons de fausses accusations

La justice britannique abandonne la procédure d'extradition contre le chef des renseignements rwandais

La justice britannique a annoncé lundi avoir abandonné la procédure d'extradition lancée en juin contre le chef des services secrets rwandais Emmanuel Karezi Karake, arrêté à Londres à la demande de l'Espagne. "La procédure a été abandonnée

En Afrique de l'ouest, selon la BAD

Les mesures qui entravent la participation de la diaspora au développement national

Plus de 30 millions d'Africains vivaient actuellement en dehors de leur pays d'origine. Cette diaspora est probablement plus nombreuse encore, dans la mesure où les statistiques ne prennent pas en compte les migrants non enregistrés ni leurs descendants. Selon la Banque africaine de développement (Bad), les facteurs qui motivent ces mouvements migratoires sont multiples, en fonction du contexte des pays d'origine. Il peut s'agir d'accéder à un enseignement supérieur satisfaisant, dans le cas des étudiants qui poursuivent des études à l'étranger, de fuir l'insécurité, en particulier dans les pays en conflit, la mauvaise gouvernance ou l'exclusion politique, ou encore d'échapper à un état de pauvreté.

Les diasporas des pays d'Afrique de l'Ouest peuvent apporter une contribution significative au développement économique de leurs foyers d'origine, et par conséquent à la région dans son ensemble. Cependant, souligne la Bad, un certain nombre d'obstacles entravent leur participation au développement national et régional.

En Afrique de l'Ouest, les transferts informels des fonds des migrants restent importants. Environ 17,3% des transferts reçus par l'ensemble des pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) ont transité par des circuits informels. La situation par pays est disparate avec 42,0% au Mali, 40,5% au Niger, 25,6% au Burkina, 22,7% au Bénin, 22,0% en Guinée-Bissau, 12,3% au Togo, 10,4% au Sénégal et 9,2% en Côte d'Ivoire. C'est surtout les transferts de fonds intra-régionaux, qui sont acheminés via le canal informel. Pour le Burkina Faso, les fonds en provenance d'autres pays d'Afrique et qui empruntent le circuit informel représentent 85,6% du flux total reçu par le pays contre 62,5% au Sénégal.

L'intérêt des migrants pour l'informel pour les envois régionaux s'explique par des facteurs économiques tels que l'importance des coûts des

transferts sur le marché formel et l'inaccessibilité des services financiers, notamment en milieu rural. Les motifs sont également culturels.

Les migrants cherchent à contourner les coûts de transactions induits par le marché des transferts formels. Ils confient leur argent à une connaissance qui a une activité commerciale (épicerie, cybercafé, restaurant) dans la ville de résidence. Les fonds sont transférés physiquement par téléphone ou e-mail. Le correspondant du commerçant donne l'argent au bénéficiaire.

Le transfert est soumis à une commission.

Aucune règle formelle ne régit les transactions. Seules la parole et la confiance font office de contrat. Ce type d'échange étant propice aux comportements opportunistes et à des phénomènes de «hold-up», c'est la confiance qui rend possible la transaction. Dans le cas où celle-ci n'est plus honorée, les transactions futures ne sont plus possibles avec l'agent malhonnête et celui-ci acquiert une mauvaise réputation dans la communauté. Autrement dit le contrôle social permet de limiter les risques. Cependant, face à ce dilemme entre coût de transfert élevé sur le marché formel et le risque d'escroquerie sur celui de l'informel, les choix des migrants sont limités.

Le coût excessif des circuits formels de transmission vers les pays d'Afrique de l'Ouest constitue un obstacle à la formalisation des transferts des migrants. Ces transferts internationaux sont généralement réalisés par des sociétés financières spécialisées (Western Union, Money Gram, etc.), et sont soumis à d'importants coûts d'intermédiation (opérateurs, taux de changes) et à un délai de parfois plusieurs jours. Dans ce contexte, les remises migratoires reçues par l'Afrique de l'Ouest présentent les coûts de transaction parmi les plus hauts du monde – les frais de transferts atteindraient 27,8% des sommes transférées entre le Ghana et le Nigeria.

Cette situation a tendance à favoriser les transferts informels et donc à limiter la possibilité de les comptabiliser et de les acheminer

vers l'investissement. La faible disponibilité en points de service de transferts en milieu rural contribue à augmenter les coûts de ces transferts. Aussi bien à travers les circuits formels qu'à travers les circuits informels, l'acheminement des fonds vers ces zones mal desservies comporte des coûts supplémentaires qui sont réduisent l'impact pour les familles et les villages destinataires. Cette inégalité d'accès aux services de transferts entretient l'exclusion financière dans les zones rurales.

Bien que significatifs au niveau macro-économique, les transferts de fonds des migrants vers l'Afrique de l'Ouest sont généralement fragmentés, dispersés et imprévisibles. L'informalité des transferts et la prédominance des transferts destinés à la famille du migrant ne permettent pas de concentrer ces flux dans des programmes nationaux de développement, ni de les canaliser vers l'investissement productif. Cette dispersion limite la possibilité pour les États de prendre en compte les fonds des migrants dans leurs programmes de développement et de mettre en place des politiques d'optimisation de ces ressources. De même, l'éparpillement des fonds réduit la possibilité d'intégrer les transferts des migrants dans un processus de développement durable, fondé sur une logique de projet.

Le manque de statistiques fines sur les diasporas ne permet pas de développer des politiques publiques en leur faveur.

Peu de pays ouest africains disposent d'une base de données fiable qui recense leurs ressortissants résidant à l'étranger. Lorsque des données existent, elles sont généralement incomplètes ou obsolètes. Par exemple, le programme national d'investissement domestique et d'outre-mer de la Sierra Leone a basé ses projections sur une estimation de 500 000 Sierra Léonais résidant à l'étranger, dont 250 000 aux États-Unis, au Canada et en Europe.

Or selon les données des Nations Unies de 2009, le taux d'émigration du pays était de 2% pour 5,7 millions d'habitants, soit 114 000 personnes, dont environ 40,9% vivaient dans d'autres pays africains. Étant donné que les migrants illégaux ne sont pas inclus dans les statistiques officielles, leur contribution ne serait pas comptabilisée parmi les fonds mondiaux des transferts des migrants.

En outre, il est peu probable que les immigrants illégaux y acquièrent une expérience professionnelle de haut niveau leur permettant de jouer un rôle dans le renforcement des capacités dans leur pays d'origine.

Le travail des enfants

Un phénomène qui va de paire avec la pauvreté

Etonam Sossou

Sélom, 14 ans, a quitté l'école il y a deux ans sans terminer le cycle du primaire. Dans un garage de Lomé, il s'échine tout seul depuis des heures à démonter le siège d'une vieille bagnole. «Je n'ai pas de salaire, mais quand le client paye le patron pour un travail que j'ai fait, ce dernier me donne quelque chose pour manger. Originaire d'Atakpamé, Fafa, 21 ans, se souvient encore du jour où une entremetteuse de son village est venue la chercher pour la placer à Lomé. Elle n'avait alors que 14 ans : «Mes parents ont dit que j'étais désormais sa fille et qu'elle devait tout faire pour que je devienne quelqu'un de bien» Chez sa «tutrice», Fafa faisait le ménage, préparait et vendait du bouillon et allait souvent travailler chez les enfants mariés de sa patronne «sans être payée». Grondée, insultée, battue, ettrappée par ces derniers un jour qu'il manquait 200 Fcfa dans la recette des ventes de bouillon, elle a fini par partir. D'autres filles reçoivent environ 10.000Fcfa. «La femme qui m'a amenée à Lomé avait promis de me payer 15 000 Fcfa, mais elle

ne me donnait que 5 000 Fcfa et gardait le reste», regrette Liliane, 17 ans, venue il y a 3 ans d'un village du Nord-Ouest de Notsè. «Ce qui m'énervait le plus, c'est quand les enfants m'envoyaient faire leurs commissions, même quand je voulais me reposer». Après deux ans d'exploitation, elle a été renvoyée. «Mon plus grand regret, lâche-t-elle, c'est de n'avoir pas pu continuer l'école». Aujourd'hui, elle est trop âgée pour être acceptée dans une école publique. Pourtant, Pauline, entremetteuse, est plutôt fière de son travail : «Les quinze filles de mon village que j'ai recrutées et placées dans des familles ont toutes réussi. Elles ont appris un métier ou trouvé un mari». Dans ces transactions, Pauline se présente comme (presque) totalement désintéressée... «C'est gratuit, mais ceux qui ont besoin d'une fille de ménage me remettent souvent l'argent du transport pour moi et pour elle. Certains, satisfaits du travail de la fille, me donnent un peu d'argent en remerciement». Pour convaincre les familles et les enfants, Pauline avance des arguments du genre «si elles se comportent bien, elles trouveront

facilement un mari ou un travail bien payé».

La pauvreté des parents

Les parents se soucient de l'avenir de leurs enfants. Ils les livrent à l'exploitation parce que, souvent, ils espèrent assurer leur avenir. Seulement, on aboutit à une relation d'exploitation qui se masque derrière un rapport de parenté fictive ou biologique, ou derrière un rapport de protection.

Souvent fonctionnaires, ceux qui les emploient savent pourtant qu'ils sont en infraction par rapport au Code du travail. «Je lui paie 5.000 par mois, car elle m'a demandé de travailler gratuitement et de lui donner à manger en retour», avoue une enseignante qui a engagé une fillette de 12 ans. L'enfant a abandonné l'école pour subvenir aux besoins de sa famille. Dans les milieux ruraux, bon nombre d'enfants cessent aujourd'hui d'être scolarisés. Ils trouvent facilement à s'embaucher comme personnel de maison parce qu'ils demandent peu en échange. La plupart d'entre eux travaillent uniquement pour être nourris tandis que d'autres perçoivent une somme d'argent souvent dérisoire. Un enseignant qui emploie une



jeune domestique de 11 ans estime que ce système est une compensation. «Un fonctionnaire n'est pas suffisamment payé. C'est une chance pour lui de pouvoir engager un travailleur moins cher», explique-t-il. Il ajoute que ces enfants échappent ainsi à la famine. Un employé administratif partage cet avis. Pour lui, ces jeunes employés et leurs patrons sont en parfaite collaboration même

si ces derniers savent qu'ils exploitent ces mineurs. «Moi aussi j'ai à mon service dans ma ferme un jeune garçon de 13 ans. Il garde mes vaches. Ce sont ses parents qui me l'ont demandé, car ils étaient démunis. Je le verse un salaire mensuel de 5.000Fcfa tout en sachant que c'est insuffisant. Mais je lui ai sauvé la vie!», se vante-t-il.

Les enfants qui cessent de fréquenter l'école le font souvent à

l'initiative de leurs parents qui ne sont plus capables de les nourrir. «Quand la fin du mois approche, la famille seréjouit. Ma fille ne va plus à l'école, mais avec ce qu'elle gagne je peux acheter au moins 2 kg de riz», confie Mamanvi Djanyil, 40 ans, venue toucher le salaire de sa fille, domestique à 13 ans. L'enfant gagne 10.000 par mois.

Certains enfants décident seuls de stopper leur scolarité. Dovi a abandonné l'école à l'insu de sa tutrice. Cette orpheline de 14 ans ne pouvait plus supporter la pauvreté dans laquelle elle vivait. «Je somnolais en classe à cause de la faim. Passer une journée sans manger était monnaie courante. Ma maîtresse me punissait tout le temps et je ne pouvais pas lui parler de ma situation, car je risquais d'être la risée de mes camarades de classe», explique-t-elle. C'est pourquoi elle a choisi de travailler comme domestique, même si elle a bien conscience d'être exploitée.

Marché des cosmétiques

Les consommateurs victimes de la supercherie

Qu'importe le contenu pourvu qu'on ait le flacon ! Artisanale ou à grande échelle, la contrefaçon de parfums et cosmétiques, essentiellement de grandes marques françaises, bat des records au Togo.

Dans un quartier populaire de Lomé, Béatrice crie en brandissant devant une foule intéressée un flacon de HT 26, un lait de toilette pour peau noire ou métissée de marque française, à 2500Fcfa. Six fois moins que le prix normal. Grâce à cette astuce, Béatrice écoule en quelques heures tout son stock de cosmétiques censés venir de Paris mais qu'elle a fabriqués... dans son propre laboratoire. La vendeuse ne fait pas mystère de la supercherie et affiche même une certaine fierté : «Je compose personnellement les laits de toilette que je vends». Des flacons vides de cosmétiques de marque française (HT 26, Bioderma, Bioalma, MGC, Clairissime) occupent un coin de sa chambre à coucher-laboratoire. A côté, des bouteilles de marques locales (Féline, Lune d'été, etc.) destinées au mélange. La technique est «simplissime» : chaque flacon vide est rempli aux trois quarts de ces produits bon marché puis de l'original. Une petite touche de colle adhésive autour de la boucle de fermeture de la boîte et le tour est joué. «C'est mon moyen à moi de gagner ma vie au lieu de me prostituer», se défend la jeune femme.

Parfums d'Arabie ?

Malgré leur apparente authenticité, l'essentiel des produits de beauté qu'on vend sur les marchés sont fabriqués sur place. Les autorités de Lomé estiment que la contrefaçon représente environ 80



% du marché total ! Les abords des mosquées et des grands carrefours sont envahis par des vendeurs ambulants qui traînent de petits paniers en plastique remplis de bouteilles transparentes au contenu multicolore. Sur les étiquettes, les noms des parfums les plus prestigieux : Chanel 05, 07 et 17 ; Paris d'Yves Saint Laurent ; Samsara de Guerlain, Dune de Dior et autres. «Ce sont de bons parfums qui viennent de l'Arabie saoudite et des Emirats arabes», dévoile Ibrahim, l'un des vendeurs. Ibrahim ne propose pas moins de 28 variétés de grandes marques européennes. Toutes fausses. Leur parfum rappelle celui des originaux mais pas leur prix : 500 F cfa pour 2,5 millilitres, quelle que soit la marque. «Pour avoir Azzaro, mon parfum de rêve, dans les grands magasins, il faut déboursier plus de 25 000 F cfa. Avec 400 F cfa chez nos vendeurs à la sauvette, tu es servi», se réjouit Marcel. L'usage des cosmétiques est parfois plus risqué. Sylvie, une jeune

commerçante a eu le cuir chevelu ravagé par un ersatz de défrisant. Elle se méfie désormais «des produits achetés à vil prix». La fabrication de ces copies n'est pas qu'artisanale. «Il y a de gros financiers derrière ce business», affirme Félix, un pharmacien. Comme beaucoup de ses collègues, cette concurrence déloyale l'a poussé à fermer son rayon «cosmétiques». «Même notre société commercialise les mauvais produits», révèle sous anonymat un employé d'une importante société de distribution de marques européennes. De faux produits sont discrètement introduits dans les lots des authentiques avant leur sortie du magasin. Pour les commerçants, la crise économique, en rognant le pouvoir d'achat des togolais seraient responsables de cette fraude massive. «Les populations sont de plus en plus pauvres, ont un petit revenu et ne peuvent pas s'offrir les produits importés de bonne qualité que nous commercialisons», reconnaît Roland, vendeur de cosmétiques. «Ce sont les clients qui nous poussent à vendre les faux produits, argumente un boutiquier. Par exemple, le prix conventionnel de certains produits c'est 1500 F cfa mais le client qui arrive s'entête à ne vouloir payer que 800 Fcfa. Alors nous autres qui tenons à vendre, on est obligé de faire fabriquer du mauvais produit qu'on introduit dans des emballages d'origine pour le satisfaire».

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°344 DE LOTO KADOO DU 24 JUILLET 2015

La LONATO a procédé ce vendredi 31 Juillet 2015, au **345^e tirage** hebdomadaire de **LOTO KADOO**. Le tirage a été effectué avec bonus.

Vendredi dernier, la LONATO a encore fait le bonheur de nombreux parieurs avec des gros lots remportés à **DAPAONG, KARA, SOKODE, ATAKPAME, BADOU, NOTSE, ADETA, KEVE, ANEHO** et **LOME**.

Dans la ville de **Dapaong**, ce sont un lot de **500.000F CFA** et un **giga gros lot de 10.800.000F CFA** qui ont fait le bonheur de parieurs qui ont tenté leur chance auprès des **opérateurs 1108 et 10123**.

A **SOKODE** et **KEVE**, les opérateurs **1219 et 9112** ont enregistré chacun un lot de **500.000F CFA**.

Les **points de vente 1014, 4165 et 7205** basés respectivement à **KARA, ADETA** et **ANEHO** ont recensé chacun un gros lot de **1.000.000F CFA**.

La ville d'**ATAKPAME** s'est démarquée par un lot de **500.000F CFA**, d'autres de **625.000F CFA**, de **750.000F CFA** et un **super gros lot de 2.500.000F CFA**, gagnés auprès des **opérateurs 20025, 20022, 20031 et 2034**.

Les **opérateurs 2224, 2156 et 20223** situés à **BADOU** et **NOTSE** ont enregistré respectivement un lot de **500.000F CFA**, un autre de **750.000F CFA** et un gros lot de **1.500.000F CFA**.

Dans la capitale, on a recensé un lot de **500.000F CFA**, trois lots de **750.000F CFA** un gros lot de **2.000.000F CFA**, un **super gros lot de 4.275.000F CFA** et un **super gros lot de 4.500.000F CFA**, auprès des **opérateurs 7101, 3644, 50124, 70129, 30243, 70333 et 30233**.

Tentez toujours votre chance! Continuez à acheter avec 200F CFA les tickets de la Tranche Commune Entente 2015 pour gagner les gros lots allant de **500.000F CFA à 2.500.000F CFA** qui vous attendent toujours.

La remise des lots à **LOME** se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE! BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°345 de Loto Kadoo du Vendredi 31 Juillet 2015

Numéro de base

59	68	86	82	41	74	77
----	----	----	----	----	----	----

Numéros bonus

TOGO CELLULAIRE

17 1998-2015
ans

Des surprises pour
toutes les vacances

Du 1er Juillet Au 31 Août



+



**Pack
modem 3G
15 000 F**



+

**Kit 3G
FORFAIT
1Go**

5 000 F



**BLACKBERRY
GEMINI 8520
70 000 F**



**BLACKBERRY
JAVELIN 8900
100 000 F**



LE LEADER

service client:888

www.facebook.com/Togocellulaire

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001:2008